



RÈGLEMENT / RAID DE L'UB 2023

Samedi 1er avril 2023

Article 1 : Objet

1. Le Raid DE L'UB est un **raid nature multisports** itinérant ouvert à toute personne ayant la majorité (autorisé pour les mineurs licenciés en sports de nature ou d'endurance avec autorisation parentale), et donnant lieu à un classement par équipe entre les participants.

2. Cette compétition sportive de pleine nature propose un enchaînement de diverses activités de pleine nature. Cette édition 2023 du Raid de l'UB s'organise autour d'une boucle principale de VTT au cours de laquelle les coureurs rencontreront dans l'ordre diverses sections optionnelles : bike and run, Trail, Course d'Orientation, une boucle supplémentaire de VTT, parcours d'obstacles, et épreuves surprises.

Ces aventures au cœur de la nature permettent assurément de resserrer les liens entre les membres des équipes tout en vivant de grandes émotions au travers de plusieurs épreuves. Chaque équipe choisit son circuit (la difficulté et la distance).

3. Le raid de l'UB se déroulera le samedi 1^{er} avril 2023. Le départ et l'arrivée se fera à l'observatoire des Hautes plates de Corcelles les Monts

Article 2 : Organisateur

1. Le Raid de l'UB est organisé par l'association ASUB STAPS

Adresse de l'organisateur :

Raid de l'UB - UFR STAPS Dijon - Le Creusot

3 allée des Stades Universitaires - BP 27877 - 21078 Dijon Cedex

Article 3 : Les épreuves

1. Parcours

Le déplacement se fait à VTT sur une boucle principale (de 16 kms) au cours de laquelle les raiders rejoindront les différentes épreuves. Chaque épreuve est optionnelle. Pour certaines d'entre elles, les équipes choisiront la boucle à effectuer (distance et difficulté).

Après le départ les coureurs rejoindront à VTT après 1.5 kms (D+ 30 m et D- 20 m) l'épreuve 1.

Epreuve 1 : Bike and run avec 2 boucles possibles :

- une boucle de 8.9 kms (D+ 210m et D- 210 m) engagée mettant à contribution l'esprit d'équipe et d'entraide entre les deux coéquipiers

- une boucle de 3.2 kms (D+ 60 m et D- 60 m) plus accessible où chacun pourra exprimer son potentiel au bénéfice de l'équipe

Après environ 2.5 kms (D+ 60 m et D- 10 m), les coureurs retrouveront l'épreuve 2 après un superbe panorama sur l'agglomération dijonnaise.

Epreuve 2 : Trail en road book avec 2 boucles possibles :

- une boucle de 9 kms (D+ 340m et D- 340) qui va demander à l'équipe de l'attention dans le suivi du road book avec une exigence physique forte

- une boucle de 3 kms (D+ 180m et D- 180m) qui offrira aux raideurs un parcours exigeant nécessitant de la rigueur dans le suivi proposé par le road book

Après 6 km (D+ 150m et D- 60 m) de VTT, les coureurs arriveront à l'épreuve 3.

Epreuve 3 : Course d'Orientation. Le but sera de poinçonner toutes les balises le plus rapidement possibles dans une limite de temps d'1h15.

Après un peu plus d'1 km de VTT, et de nouveau un joli panorama, les coureurs choisiront de continuer soit sur la boucle principale de VTT soit de partir sur l'épreuve n°4.

Epreuve 4 : boucle supplémentaire de VTT de 12 kms (D+ 190 et D- 270). Cette boucle nécessite une grande capacité de pilotage à VTT (pour la descente, la maniabilité). Elle **est exigeante**

techniquement et physiquement. Celles et ceux qui s'engagent sur cette boucle sont des adeptes de singles tortueux, pentus et font mine d'une grande aisance dans le pilotage de leur VTT.

Ensuite, quelle que soit la soit boucle, les coureurs retrouveront les épreuves 5, 6 et 7. Le parcours du combattant et deux autres épreuves seront proposés.

Les concurrents rejoindront enfin l'arrivée à VTT (D+ 100m et D- 70m)

2. Accès au parcours

L'organisation se réserve le droit de modifier le parcours en fonction des conditions climatiques du moment ou de supprimer certaines épreuves et ce, même en cours de course. Ces modifications seront prises en compte pour le résultat de l'épreuve.

Chaque équipe choisira la boucle en arrivant sur les épreuves. La boucle principale de VTT permet d'aller au plus court pour rejoindre les différentes épreuves. La boucle supplémentaire de VTT permet d'allonger l'épreuve de VTT.

Le parcours complet (avec les grandes boucles de toutes les épreuves) est ouvert à toutes et tous à partir de 18 ans (16 ans pour les licenciés en sports nature ou raid multisports).

Le parcours le plus court (avec les petites boucles de toutes les épreuves) est ouvert à toutes et tous à partir de 16 ans (14 ans pour les licenciés en sports nature ou raid multisports).

3. Départ

Le départ sera en masse. Les raideurs réaliseront une boucle de course à pieds avant de partir à VTT.

Le départ sera refusé aux équipes dont les 2 équipiers ne portent pas le dossard.

Le dossard doit être visible : il est interdit de le recouvrir sous peine de pénalités (voir article 7)

4. Contrôles de passage

Des contrôles de passage (CP) sont mis en place sur le parcours, sur chaque épreuve. Chaque CP vaut 10 points. Les 2 équipiers doivent se présenter ensemble à chaque CP et annoncer spontanément le numéro de l'équipe à chaque arrivée sur une épreuve.

La validation des CP se fera par le poinçonnage avec le doigt (ou puce) électronique (système Sport Ident).

Ils sont responsables de leur doigt électronique et du pointage des CP. Aucune réclamation ne sera admise en cas d'oubli de pointage, de perte du doigt électronique.

5. Itinéraire et fléchage

Les concurrents ont l'obligation de suivre les itinéraires fléchés (rubalises, panneaux signalétiques et signaleurs) sur le terrain, sous peine de pénalité (voir art. 7). Les concurrents sont responsables de leur orientation. Aucune réclamation ne pourra être admise concernant le fléchage. L'itinéraire pourra être modifié pour des raisons de sécurité, météorologique ou d'organisation, même en cours de course.

6. Raid-book

Le raid-book complète le présent règlement. Les consignes données par les organisateurs au briefing ou durant la course sont prioritaires sur les indications portées sur le raid-book.

7. Abandon

Tout abandon d'un coéquipier, volontaire ou survenant à la suite d'une blessure, disqualifie l'équipe. Tout concurrent abandonnant ou blessé ne devra pas rester seul ; l'équipe doit rester avec lui jusqu'à l'arrivée des secours.

Tout abandon doit être signalé au plus vite à l'organisation (pour la bonne gestion de la sécurité de la course). Les dossards doivent être restitués à l'arrivée ainsi que la puce électronique.

8. Forfait

Les déclarations de forfait doivent être adressées directement au secrétariat qui statuera sur les conditions de remboursement des droits d'inscription.

Article 4 : Inscriptions

1. Modalités d'inscription

Les tarifs individuels du Raid de l'UB 2023 sont détaillés ci-dessous :

Grand public : 30 €

Etudiant UB : 15 €

Licencié FFSU : gratuit

Les frais d'inscription doivent être réglés soit lors de l'enregistrement sur la plateforme en ligne Ikinoa, soit par chèque à l'ordre de l'ASUB STAPS et envoyé à l'adresse ci-dessous avant le 30 mars 2023 :

Université de Bourgogne / UFR STAPS Dijon - Le Creusot

ASUB STAPS / RAID DE L'UB

3 allée des Stades Universitaires - BP 27877 - 21078 Dijon Cedex

L'inscription ne sera prise en compte qu'une fois le dossier d'inscription complet et payé. Les documents à fournir à l'organisation sont :

- un **certificat médical**, datant de moins de 1 an (au jour du raid), de non contre-indication à la pratique du sport ou du raid multisports en compétition. Si le certificat ne fait pas mention de sports en compétition ou de Raid multisports, il devra obligatoirement comporter l'ensemble des sports pratiqués lors de l'évènement (Trail, VTT, Course d'orientation) et en tous les cas spécifiés « en compétition ».

- pour les mineurs souhaitant prendre le départ du parcours, les justificatifs attestant du niveau sportif (photocopie de licence sportive) et une décharge de responsabilité (avec autorisation de soins) signée par les parents ou le responsable légal.

- pour les étudiants une photocopie de leur carte étudiante.

- pour les licenciés FFSU de l'ASUB, leur n° de licence.

2. Conditions de remboursement/annulation

Annulation de l'épreuve

En cas d'abandon, aucun remboursement ne sera effectué.

En cas de forfait, le remboursement pourra être effectué s'il est effectué jusqu'au mercredi 29 mars ou selon un motif réel et sérieux (médical).

3. Le coût de l'inscription comprend :

- L'inscription au RAID DE L'UB (dont le dossard)

- La sécurité et l'encadrement pendant l'épreuve (dont les cartes pour la CO, le road book)

- le système de chronométrage Sport Ident (une puce ou doigt électronique. Une caution sera demandée)

- Les ravitaillements

NB : les cartes pour l'épreuve de course d'orientation et les road book sont distribuées au départ de l'épreuve concernée

4. Le coût de l'inscription ne comprend pas :

- L'assurance individuelle accident

- système pour accrocher le dossard

Article 5 : Participants

1. Engagement des participants

Les participants s'engagent à respecter les consignes et les instructions de courses données par l'organisation/la direction de course et leur reconnaissent valeur réglementaire. Les participants doivent se conformer au règlement de l'épreuve, à ses annexes ou documents assimilés, aux directives de l'organisation, avant pendant et après le raid, ainsi qu'aux diverses législations en vigueur sur les territoires traversés (respect de la faune, de l'environnement, du code de la route, assistance à personne en danger, etc.).

La préservation et la gestion des équilibres écologiques et naturels sont des priorités absolues. Et c'est dans cet esprit que chaque personne accréditée par l'organisation devra évoluer sur le raid.

2. Les équipes

- Composition des équipes : 2 personnes
- Pour valider l'épreuve les 2 membres de chaque équipe doivent effectuer intégralement toutes les boucles et épreuves qui leur sont imposées. Il est impossible de se remplacer ou de se suppléer sur les épreuves, sous peine d'une disqualification pour l'ensemble de l'équipe.
- Les équipes courent sous leur nom, le nom de leur entreprise ou le nom de leur partenaire. Les équipes peuvent être masculines, mixtes ou féminines. Chaque équipe gère elle-même sa préparation, sa promotion et son déplacement. Chaque équipe nomme un capitaine.
- L'âge minimum pour participer au RAID DE L'UB est de :
18 ans pour le parcours complet (16 ans pour les licenciés en sport de nature ou d'endurance)
16 ans pour le parcours le plus court (14 ans pour les licenciés en sport de nature ou d'endurance)

3. Responsabilité des participants

Par le seul fait de l'inscription, les concurrents déclarent :

- **Avoir pris conscience du présent règlement et à s'y soumettre**
- **Connaissent leurs capacités afin de choisir de s'engager sur les boucles correspondantes à leur niveau d'habileté technique et physique.**

De plus, tous les concurrents affirment être pleinement conscients des risques inhérents à la pratique de disciplines sportives en milieu naturel et sur des voies ouvertes à la circulation, telles qu'elles sont proposées dans le cadre du RAID DE L'UB. Dans tous les cas, les concurrents devront **respecter le code de la route**. À tout moment et quelles que soient les conditions, ils doivent **maîtriser leur vitesse et leur vélo**.

- Le port casque (attaché) est obligatoire sur toutes les épreuves
- Les participants doivent être en mesure de justifier de leur identité à n'importe quel moment de la course. L'organisation se réserve le droit d'effectuer des contrôles d'identité sur le parcours.
- Afin d'évoluer en toute sécurité, les concurrents s'astreindront auparavant à un entraînement adapté dans les diverses disciplines retenues.
- L'organisation peut obliger un concurrent à consulter le service de secours présent sur l'épreuve, pour un simple contrôle ou si le concurrent montre des signes de fatigue ou des troubles médicaux. Les secours présents sur la course ont compétence pour interdire à un coureur de prendre le départ d'une ou plusieurs sections.
- Les concurrents doivent se comporter correctement en toutes circonstances. Ils doivent s'abstenir de voies de fait, de menaces, d'injures et de tout autre comportement indécent ou dangereux pour autrui. Ils sont tenus de rembourser tous les frais de remise en état des biens publics ou privés dégradés de leur fait.

4. Droit à l'image

Du fait de son engagement, chaque coureur autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tous supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires.

Article 6 : Assurance

L'organisation a souscrit une assurance responsabilité civile organisateur, conformément à la législation en vigueur, pour la durée de l'épreuve.

Cette assurance ne couvre en aucun cas le rapatriement de concurrents malades ou blessés. Il ne s'agit pas non plus d'une assurance individuelle accident au profit des concurrents. Il appartient aux concurrents de souscrire s'ils le souhaitent une police d'assurance de ce type.

Toute personne ne bénéficiant pas de convention de remboursement avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie française s'engage à prendre à sa charge tous frais d'évacuation, d'hospitalisation et autres résultant de sa participation au Raid.

Article 7 : Classement et chronométrage

1. Chronométrage

Les temps sont chronométrés en heures, minutes et secondes. Le temps de l'équipe est le temps du concurrent le plus lent de cette équipe. Il est assuré par le système Sport Ident. Chaque équipe sera munie d'une puce ((ou doigt) électronique permettant de pointer les CP.

2. Le classement

Le temps sera calculé entre la ligne de départ et la ligne d'arrivée par le système sport Ident. Des portes horaires seront placées, ne permettant pas d'accéder à l'épreuve (ou la grande boucle) de l'épreuve concernée.

Le classement se fera selon les points ramenés. Chaque épreuve comporte des CP (plus la boucle est grande plus il y a de CP). Chaque CP ramène 10 points. Les équipes ayant le même nombre de points seront départagées par le temps réalisé (les deux coureurs doivent passer la ligne d'arrivée en même temps). L'équipe gagnante sera celle qui a le plus de points dans un temps minimal.

Le classement se fera pour sur plusieurs catégories : classement équipe mixte, équipe féminine et équipe masculine

3. Pénalités

Liste non exhaustive :

- Dossard non-visible : 10 points par dossard
- Pointage non groupé : 10 points
- Perte de dossard : 20 points
- Casque VTT manquant : disqualification
- Couverture de survie manquante : 20 points
- Gourde manquante : 20 points par gourde manquante
- Autre matériel manquant : 10 points
- CP manqué : 10 points
- Perte de la puce électronique : pénalité de 10 points par CP et caution non restituée
- Abandon de détritrus : disqualification
- Non-respect des consignes de sécurité : disqualification
- Assistance portée à l'équipe : disqualification
- Évolution sur des itinéraires non autorisés (routes, zone dangereuse etc...) : disqualification

4. Réclamations

Seules les réclamations écrites et signées par le capitaine, remises au PC Course sont prises en compte. Le temps maximum de réclamation est de :

- 30 minutes après le franchissement de la ligne d'arrivée par l'équipe pour des réclamations relatives au règlement de la course.

- 1 heure après l'affichage des résultats pour des réclamations relatives au traitement des résultats. Passé ce délai, les classements seront officiels.

Le Jury de Course qui statuera sur les réclamations est composé :

- du Directeur de Course
- du Responsable Chronométrage / Traitement des Résultats
- du Responsable Terrain

5. Remise des prix

Sur chaque épreuve, une remise des prix récompensera, dans chaque classement, les 3 premières équipes des différentes catégories.

Article 8 : Equipement

1. Tenue de course

Les concurrents d'une même équipe doivent si possible courir dans une tenue uniforme et porter obligatoirement le dossard de la course toujours bien visible sur le devant.

2. Matériel obligatoire

Une équipe se verra refuser le départ si cet équipement n'est pas au complet. À tout moment, cet équipement peut être vérifié.

Par équipe : 1 couverture de survie, 1 téléphone portable chargé

Par équipier : 1 VTT avec les 2 freins en état de fonctionnement, 1 casque aux normes de sécurité en vigueur sur le territoire français avec la jugulaire attachée et ajustée, 1 système d'hydratation 1 veste coupe-vent, 1 sac à dos

3. Matériel conseillé

1 boussole ou montre boussole, lunettes et gants, et 1 trousse de premier secours (désinfectant, compresses, pansements, sparadrap...)

Attention : l'organisation ne réparera pas vos VTT ni ne propose une assistance de réparation. Chaque équipe est autonome à ce niveau.

NB : matériel minimum de réparation à prévoir : 1 pompe, 1 nécessaire de réparation de crevaison, 1 dérive chaîne, 2 maillons rapides.

